Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260427-D_2026_51-DE

Pont-Péan

35131 PONT-PÉAN
Tel. 02 99 52 41 70
mairie@pontpean.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
21 avril 2026

Affichage :
4 mai au 4 juillet 2026
Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 24
Votants : 26

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à 20h30, le Conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le vingt-et-un avril, conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ZEROUKHI Mourad, Maire.

PRESENTS Mourad ZEROUKHI, Denis DUAULT, Marjorie SOURNAC-LEMOINE, Julien GROS, Espérance NIYUNGEKO, Renaud BONAMI, Delphine SIRERA, Jérémie NOGUES, Jean-Michel ENNESSER, Yohann RADIN, Stéphanie BON, Romain GUENO, Marie-Hélène OGER, Isabelle THEVENON, Elisabeth PANARDIE, Maryse AUDRAN, Dominique CANNESSON, Pascal THEVENON, Maëlenn LE GUEN, Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Sylvie BERNARD, Stéphane MÉNARD, Gwennaëlle GAUDE

ABSENTS EXCUSÉS : Romain COLLIGNON, Frédéric GOURDAIS

ABSENTE : Julie ORAIN

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :
Romain COLLIGNON a donné pouvoir à Jérémie NOGUES,
Frédéric GOURDAIS a donné pouvoir à Stéphane MENARD

SECRETAIRE : Jérémie NOGUES

Hervé LEFRANC BOURASSEAU, Directeur Général des Services assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2026-051 : ADMINISTRATION GENERALE. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Rapporteur : M. Mourad ZEROUKHI, Maire.

Les articles 1650 et 1650 A du Code Général des Impôts (CGI) prévoient l'institution dans chaque commune d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) et dans chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID). Pour les communes de plus de 2 000 habitants, elle est composée du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la Commission et de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants qui doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la Commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises) ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du Conseil municipal et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Les 8 commissaires titulaires ainsi que les 8 commissaires suppléants sont désignés par la Direction Régionale des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil municipal.
Aussi il convient d'adresser à la Direction Régionale des Finances Publiques une liste de présentation comportant 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260427-D_2026_51-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (26/26 voix), le Conseil municipal :

PROPOSE de retenir les noms des commissaires titulaires et suppléants ci-dessous et de transmettre ces noms aux services fiscaux.

Commissaires titulaires		**Commissaires suppléants**	
GERARD	Marie-Madeleine	BARRIERE	Jackie
HENRY	Philippe	MONNIER	Maryvonne
DELOURMEL	Cindy	REGNIER	Pascal
CHARDEVEL	Bernard	GUINY	Claudine
DAHYOT	Elodie	DESREZ	Philippe
BLOUIN	Jean-Yves	IMPERATO	Yvonne
SECHET	Manon	DREUX	Pascal
SENANT	Rémi	HUBERT	Stéphanie
LECHARTRE	Martine	TESSIER	Marcel
GENIN	Erwan	HOUTIN	Enora
GASTINEAU	Nathalie	MADEC	Pierre
LE GOFF	Gérard	QUERE	Gaëlle
CRENN	Soazic	PAUTONNIER	Didier
TIGEOT	Sébastien	MOISAN	Michel
DENIS	Joël	BILY	Damien
LOPIN	Julie	HARDY	Yvonnick

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme, en Mairie, le 28 avril 2026.

Le Maire,

Mourad ZEROUKHI

MAIRIE DE PONT PEAN
35 Ille-et-Vilaine